



## Regroupement familial

-----  
Par Mouemen

Bonjour

Je suis tunisien et je suis en France depuis 2014 avec une carte de résidence (10ans).

J'ai déposé une demande de regroupement familial à Metz

Attestation de dépôt reçu le 27 avril 2022

Visite/avis favorable de la mairie le 29 avril 2022

J'attends la décision de la préfecture de metz.

Mon épouse a pris un rendez-vous pour déposer sa demande de visa auprès de TLSContact en Tunisie le 01 juin 2022.

Vous pensez qu'elle peut déposer sa demande de visa avant la décision de la préfecture ??

Je vous remercie d'avance.

Cordialement

Mr Mouemen

-----  
Par Agnes

oui

-----  
Par Mouemen

Super.

Donc si j'ai bien compris, elle dépose sa demande et l'ambassade Française en Tunisie garde son passeport jusqu'à la décision de la préfecture en France.

Je vous remercie

Cordialement

Mr Mouemen